



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 22 AOÛT 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du 31 mai 2024 ;
2. Co-maîtrise avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
3. Fonds Vert ;
4. Convention accompagnement numérique (ANCT) ;
5. Echange de terrain ;
6. Créances irrécouvrables ;
7. Décision modificative
8. Contrat multiservices photocopieurs ;
9. Marché de groupement de commandes pour l'achat d'énergie – Métropole grand Nancy ;
10. Convention de mise à disposition d'un ergonomiste ;
11. Certification de gestion forestière durable – PEFC – 2025/2030 ;
12. Convention de validation PETD + plan mercredi ;
13. Points d'informations :
 - Commission PLUiH
 - Etude de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du secteur du Grand Valtin
 - Grille tarifaire REOMi – déchets
 - Décision de virement de crédits – budget bois

Sur convocation de Madame le Maire en date du 16 août 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 22 août 2024, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : DÉSOR Jürgen (procuration à VOLPINI Yves), FRITZINGER Yannick (procuration à GLÉ Adrien), KARCHER Nicolas (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia)

Après un échange à huis-clos sur les carences de conseils en urbanisme, Madame le Maire ouvre la séance à 21 heures 20 et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Points d'informations :

- **Commission PLUiH**

Le Conseil Municipal a été sollicité par la Communauté d'Agglomération pour débattre du futur zonage et règlement depuis le début de la procédure. Le zonage réfléchi par le bureau d'étude réduira considérablement la zone constructible sur la commune. S'il n'est pas possible d'obtenir une plus grande superficie, il a été possible de demander 2 ajustements afin d'avoir une cohérence de 2 zones.

Ces 2 demandes ont été acceptées par la commission urbanisme de la Communauté d'Agglomération.

- **Étude de sécurisation de l’approvisionnement en eau potable du secteur du Grand Valtin**

Le Conseil Communautaire réuni le 24 juin a pris acte des conclusions de l’étude menée par l’ATD 88 qui fait le bilan d’un déficit de la ressource en eau sur le secteur. Il a également été dit que l’urbanisation sera limitée sur la base de cette insuffisance.

La programmation des travaux de réhabilitation des 2 captages sera inscrite au budget 2025.

- **Grille tarifaire REOMi – déchets**

Le Conseil Communautaire réuni le 24 juin a voté les tarifs applicables au 1^{er} juillet. Le nombre de levées reste limité à 12 étalées sur l’année civile, et les tarifs du forfait restent identiques. Aucune augmentation n’a été retenue. La facturation des levées supplémentaires pour cette première année sera faible.

Abonnement	
Foyer 1 personne	125,25 €
Foyer 2-3 personnes	187,87 €
Foyer 4 personnes et +	250,50 €
Foyer 1 personne en point de regroupement	106,46 €
Foyer 2-3 personnes en point de regroupement	159,69 €
Foyer 4 personnes et + en point de regroupement	212,92 €
Résidence secondaire	187,87 €
Résidence secondaire en point de regroupement	159,69 €
Producteur non ménager - Bac 140 L	138,29 €
Producteur non ménager - Bac 240 L	234,58 €
Producteur non ménager - Bac 660 L	639,04 €
Producteur non ménager - Bac 770 L	744,97 €
Part variable	
Levée supplémentaire bac 140 L	0,47 €
Levée supplémentaire bac 240 L	0,80 €
Levée supplémentaire bac 660 L	2,19 €

- **Décision de virement de crédits – budget bois**

Un virement de crédit pour le budget bois a été nécessaire car le compte 6688 n’était pas budgétisé, correspondant aux frais de recouvrement de l’ONF. Ainsi, Madame le Maire a décidé de faire un virement du compte 6282 (chapitre 65) de 250€ au compte 6688 (chapitre 66).

Délibérations :

- ** Délibération n°20240044 : Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024**

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 31 mai 2024. Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l’unanimité

- ** Délibération n°20240045 : Convention de Co-maîtrise avec la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l’aménagement de la rue Joseph Thiery**

Madame le Maire rappelle que la gestion des réseaux d’eau, eaux pluviales et assainissement relève désormais de la compétence de la CA de Saint-Dié-des-Vosges. Dans le cas qui nous occupe, il s’agit de travaux sur le réseau motivés pour assurer la défense incendie, donc de la compétence de la commune. Cependant, étant donné que la CA de Saint-Dié-des-Vosges assurera un appui technique et qu’il est souhaitable pour une bonne coordination des travaux de désigner la commune comme maître d’ouvrage.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240046 : Fonds vert demandes de subventions rénovation bâtiment mairie**

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du bâtiment mairie – salle de réunion, il convient de préciser le scénario retenu de l'audit énergétique du bureau d'études Air Energie Ex'pertises.

Le Conseil Municipal retient le scénario n° 2 de l'audit énergétique et valide la création d'un accueil PMR.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240047 : Contrat relatif à l'accompagnement numérique**

L'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT), via la signature d'une convention, propose un accompagnement à la réalisation d'un diagnostic de nos besoins en matière numérique et identifie les outils répondant le plus efficacement à nos besoins. Le financement du dispositif étant intégralement pris en charge par l'ANCT.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer ladite convention.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240048 : Déclassement parcelle situées lieudit « Sondreville »**

Considérant la réalisation du projet suivant : définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives commune et les points de limites communs entre des parcelles communales et des parcelles appartenant à l'indivision Taguet situées au chemin des Grandes Fourrières.

Madame le Maire propose le déclassement des parcelles 034 AC n°483, 484, 485, et 486 et leurs intégrations dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal constate la désaffectation du domaine public et approuve le déclassement des parcelles 034 AC n°483, 484, 485, et 486.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240049 : Créances irrécouvrables**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif de la société.

La proposition d'extinction des créances concerne l'exercice 2022, qui figure dans l'état de produits irrécouvrables et s'élève à 1 952 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'éteindre ces créances. Par un mandat au compte 6542.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240050 : Contrat multiservices KOESIO**

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat multiservices des photocopieurs d'une durée de 5 ans, arrive à échéance au 01/10/2024 et propose de souscrire un nouveau contrat auprès de la société KOESIO pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal valide la proposition de madame le Maire.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240051 : *Marché de groupement de commandes pour l'achat d'énergie Métropole du Grand Nancy***

Le Conseil Municipal autorise l'inscription de la commune dans le groupement de commandes proposée par la Métropole du Grand Nancy pour la fourniture de gaz 2026 – 2028.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240052 : *Convention de mise à disposition d'un ergonome par le Centre de gestion des Vosges***

Afin de prévenir les risques d'absentéisme dû à des accidents de service, d'optimiser les conditions de travail et d'en diminuer la pénibilité, le centre de gestion propose la mise à disposition d'un ergonome dont la charge et d'accompagner les collectivités dans une étude de situation des agents à leur poste.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec le CDG de mise à disposition d'un ergonome.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20240053 : *Certification de gestion forestière durable***

Les enjeux de la certification de la gestion forestière durable PEFC sont multiples. Elle permet de valoriser les bois de la commune lors des ventes, d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, de bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et de participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Le Conseil Municipal décide de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée et pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy possède dans la région Grand Est.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20240054 : *CAF avenant à la convention d'Objectifs et de financement*

Vu la délibération 20170036 approuvant la convention d'objectifs et de financement entre la commune et la caisse d'allocations familiales des Vosges.

Vu l'avenant à la convention intégrant les mesures nouvelles prévues par la Cog 2023 – 2027 ainsi qu'un addendum pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF.

Votes : à l'unanimité

La séance est levée à 22h30.